

Prix-fait pour l'exécution des litres des églises d'Andelat, Ussel et Saint-Maurice

7 août 1672

3 E 263/34

[recto]

1. Fut present en personne maitre Guilheume
2. Parra, notaire royal habitant du lieu de Mons,
3. parroisse de Roffiat, tant en son nom qu'en
4. qualité d'ageans du seigneur marquis
5. de Saillans, lequel de gré etc. a confessé
6. avoir baillé et bailhe par les presantes
7. Jean Mourgues, maitre peintre de la
8. presant ville [de Saint-Flour], cy presant et acceptant,
9. l'affaire¹ les saintures de doiel² des
10. esglises et parroisses d'Endelat, Ussel
11. et Saint Maurice* tant \dans/ lesdites esglises
12. que dehors et ausdites saintures
13. paindre les armes dudit seigneur de Sailhans
14. de cane³ en cane dedans et dehors,
15. sçavoir dans lesdites esglises au destrampe
16. tant lesdites saintures que escusson
17. et au dehors lesdites saintures de mesme
18. et les escusons a huille audites trois
19. esglises, lequel travail ledit Mourgues
20. a promis et juré faire et parfaire
21. dans quinze jours prochains venans
22. a payne etc., le presant prisfait
23. fait et moyennant le prix et some
24. de quarente six livres dix sols,
25. laquelle some ledit sieur Parra audit
26. nom promest et s'oblige payer
27. sçavoir presantement la some de sept
28. livres dix sols que ledit preneur

* dependans de
la seigneurie dudit
Sailhans appartenant
audit seigneur

[verso]

29. confesse avoir eu et receu**, et les
30. trente neuf livres restans
31. immediattement ledit travail fait
32. et parfaict et icelluy veu

** et de laquelle
l'en a quitté

¹ Le a mordant sur le L, il faut sans doute ne pas lire le L et comprendre « à faire ».

² Ceintures de deuil.

³ Unité de mesure.

33. et veriffié*** et a ce faire ont lesdites
34. parties chacune en ce que les
35. concerne obligé leurs biens
36. etc., q'une⁴ execution etc., renoncé
37. etc., voulu etc., a payne etc.,
38. soubmis etc. Faict et passé audit
39. Saint Flour, estude du notaire, ès presances
40. de messire Toussaintz Beral,
41. pretre et curé d'Aurat⁵ soubzsigné,
42. et de Jean Chambaron, laboureur
43. de Vendeze, parroisse de Saint Flour,
44. qui ny ledit Mourgues n'ont sceu
45. signer de ce requis, le septiesme
46. aoust MVI^c soixante douse
47. avant midy.

*** ledit Parra audit
nom promest
payer

⁴ L'expression habituelle est « pour execution ». Ici la première lettre ressemble plus à un q qu'à un p.

⁵ Pour Aurac ? Saint-Georges-d'Aurac est en Haute-Loire.